



Le 17 janvier 2018

## Communiqué

Le CT Corse du 9 janvier 2018 était chargé d'examiner l'étude d'un tour de service pour l'été 2018 à Calvi. Cette nécessité s'impose malheureusement à Calvi compte tenu de l'écart entre le besoin opérationnel fixé à 8 contrôleurs et l'effectif opérationnel disponible qui est descendu à 5 contrôleurs en raison d'une gestion RH catastrophique.

L'administration a proposé en CT la création d'un deuxième poste de Chef de Quart instructeur pour un mandat d'une durée d'un an renouvelable en fonction des besoins de Calvi. Ce deuxième CDQi bastiais se verrait attribuer des tâches QSS à Calvi à partir de mars 2018 avec nécessité de déplacement hebdomadaire sur Calvi. Il est également prévu, en l'absence de candidat, que la commission de nomination propose le nom d'un agent qui serait nommé de force.

Cette proposition de l'administration a pour principal objectif de permettre au Chef CA adjoint de Calvi, qui assure en temps normal les tâches QSS, de rentrer autant que possible dans le tour de service à partir de mars 2018.

Les Organisations Syndicales constatent avoir été dupées. En effet en 2005 et alors que la charge de formation initiale était à son paroxysme, la proposition de création, par les OS, d'un deuxième CDQi avait été jugé incompatible par l'administration avec la structure d'un organisme tel que l'OCBC.

Il est inadmissible que les contrôleurs de Bastia soient considérés comme une simple variable d'ajustement à un problème d'effectif à Calvi. En plus de vouloir s'assurer, quitte à nommer de force, un deuxième CDQi, l'administration annonce clairement sa volonté de détruire le poste dès que Calvi aura résolu ces problèmes d'effectif. Un appel à candidature avec de telles conditions ne peut que nuire à susciter l'intérêt et la motivation de potentiels candidats.

Les Organisations Syndicales présentes à ce CT ont déploré, une nouvelle fois, la gestion calamiteuse et peu anticipatrice de SDRH concernant un problème d'effectif à Calvi qui avait été signalé comme fortement probable dès 2014. Suite au rejet unanime en CT de cette proposition initiale, un autre CT Corse est programmé le 29 janvier.

**Les sections locales bastiaises SNCTA et UNSA exigent de l'administration que le mandat du deuxième CDQi soit renouvelable en fonction des besoins de Bastia** car les projets CA sur Bastia sont également nombreux (simulateur bisecteur, projets espaces...). **L'UNSA et le SNCTA demandent, en cas d'absence de candidature, à ce qu'aucun contrôleur ne puisse être nommé. Si l'administration venait à décider de nommer un contrôleur non candidat, les Organisations Syndicales sauront en tirer les conséquences.**